

**CENTRALE SUPELEC ALUMNI**  
**8, Rue Jean Goujon - 75008 PARIS**  
**Association Reconnue d'Utilité Publique par Décret de Napoléon III du 14 Août 1867**

<b>PROCÈS-VERBAL DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE</b> <b>DU 7 DÉCEMBRE 2021</b>
---

La présidente souhaite la bienvenue et remercie les Alumni connectés pour cette AGE qui est dématérialisée avec un vote à distance, conformément à l'article 11.2 des statuts et à l'article 2.2.4. de notre règlement Intérieur. Cette modalité de réunion a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés lors du conseil d'administration Extraordinaire qui s'est tenu le 2 novembre 2021.

Elle rappelle que la convocation a été adressée à l'ensemble des cotisants le 10 novembre 2021.

Les documents de séance étaient accessibles sur le site de l'association et la plateforme de vote dès le 10 novembre 2021.

- Les identifiant et mot de passe personnels ont été envoyés par mail le 6 décembre 2021, le 25 novembre par courrier à ceux qui n'ont pas d'adresse mail
- La période de vote a débuté le 7 décembre à 9 heures pour se terminer le même jour à 19 heures.

L'Assemblée est présidée par Corine Dubruel, en sa qualité de Président de CSA.

Madame Yolande Ricart en est la Secrétaire de séance en sa qualité de Déléguée Générale de l'Association.

Ont été appelés comme scrutateurs pour le bureau vote :

Madame Catherine Gibert (S 1997) qui en assure également la présidence,  
Monsieur Henri Techer (C 1986) ,  
Monsieur Sébastien Tron (S 1991),  
Monsieur Alexandre Paepegaey (C 2013)

Notre commissaire aux comptes titulaire, Cabinet ERNST & YOUNG Audit, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le 4 novembre 2021, et participe à cette réunion.

La Présidente de l'Assemblée constate que le nombre de membres appelé à voter à cette AGE s'élève à 6479 personnes, 114 sont connectés.

**La présidente déclare la séance ouverte**

*st*

La Présidente rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR :**

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le projet de cession du bien immobilier sis 21 avenue Gourgaud à Paris 75017 PARIS, 51 Ter Boulevard Berthier, Place Paul Leautaud
- Décision à prendre concernant l'immeuble sis 21 avenue Gourgaud, 51 Ter Boulevard Berthier, Place Paul Leautaud à Paris 75017, ledit immeuble étant cadastré Section BE – N°22 - Adresse 51 Ter Boulevard Berthier – 75017 Paris – contenance 88 ca.
- Questions diverses conformément à l'article 2-5 du Règlement Intérieur

Il est rappelé que conformément à l'article 11.2 de nos statuts, seules les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent être débattues lors de l'Assemblée Générale.

\*\*\*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'annonce parue dans la revue de l'Association CentraleSupélec Alumni ;

- la liste des convocations adressées à chaque membre et la preuve de cette expédition ;

- le PV de scellement de l'urne

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes et la preuve de sa réception ;

- le Règlement Intérieur ;

- les statuts ;

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée ;

\*\*\*

La Présidente et le 1<sup>er</sup> Vice-président présentent les éléments de contexte et les options. Bernard Dufau, ancien Président des Supélec prend ensuite la parole pour soutenir ce projet et recommander la vente de l'immeuble de l'avenue Gourgaud.

La Présidente donne lecture du rapport du Conseil sur les résolutions à caractère immobilier et des résolutions.

### **→ Concernant les locaux actuels Rue Jean Goujon**

*Les locaux actuellement utilisés par l'Association et situés rue Jean Goujon, font partie d'un ensemble immobilier complet, situé dans un lieu et à une adresse prestigieuse, majoritairement loués à un hôtel. Le fait d'être intégré à un hôtel présente des avantages certains mais également quelques difficultés de fonctionnement. L'utilisation de salles de conférence ou de réunion n'est pas toujours simple dans le contexte actuel.*

*Par ailleurs la situation sanitaire peut remettre en cause les modes actuels de travail. Enfin l'accroissement de la taille des promotions de l'École et la présence de plus en plus importante d'élèves internationaux conduisent à prévoir une évolution forte de la répartition géographique de nos anciens.*

*Tout ceci a amené le Conseil d'Administration à lancer une réflexion nouvelle sur les besoins de l'Association en terme de locaux, taille, fonctionnalité, organisation, pouvant déboucher sur un transfert éventuel du siège actuel de l'Association.*

*Un groupe de travail a été créé au sein du Conseil, afin de préparer un rapport sur l'évolution de nos besoins en terme de locaux, et la façon de les traiter.*

*Nous vous soumettrons bien sûr le résultat du travail de ce groupe, lequel fera l'objet de points d'étapes auprès de notre communauté d'alumni, afin de s'assurer d'un large consensus.*

### **→ Concernant le bien Avenue Gourgaud à Paris 17ème**

*Dans le cadre de notre réflexion sur l'utilisation de l'immeuble sis 21 avenue Gourgaud à Paris 17<sup>ème</sup>, nous avons fait procéder à trois études de diagnostic par le Contrôleur Technique Dekra :*

- *La première portant sur la sécurité incendie et l'accessibilité,*
- *La deuxième portant sur la stabilité au feu des planchers ;*
- *La troisième sur la structure de la verrière.*

*En outre, nous avons missionné un architecte, Monsieur Bernard JELENSPERGER aux fins de visiter le site et évaluer le montant des travaux à réaliser.*

*Il ressort de ces audits et de la visite de l'immeuble faite par l'Architecte que la poursuite de l'utilisation de l'immeuble en local de l'Association recevant du public est conditionnée à la réalisation d'importants travaux au-delà de l'entretien courant. Ces travaux devront porter sur :*

- *la mise en conformité de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées ;*
- *le gros entretien pour maintenir en état le clos couvert et les équipements techniques.*

*Selon l'évaluation faite par l'Architecte, au-delà d'une immobilisation de l'immeuble pendant une durée estimée de neuf mois, le budget travaux peut raisonnablement être estimé entre 493 000 Euros TTC et 615 000 Euros TTC (avec un ascenseur).*

*En outre, la porte d'entrée s'ouvrant vers l'intérieur, l'effectif sera nécessairement limité à 49 personnes au total dans l'immeuble. Toutefois, l'immeuble ne disposant que d'un escalier entre le rez-de-chaussée haut et les étages, l'effectif cumulé entre le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> étage devra obligatoirement être limité à 19 personnes.*

*Compte tenu de l'importance des travaux à prévoir, de la durée prévisible de l'immobilisation et de la faible capacité d'accueil possible, ce bien immobilier ne nous apparaît plus répondre aux besoins et ambitions de notre Association.*

*C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé, lors de notre Assemblée Générale de juin 2021, l'autorisation de mandater tout intermédiaire notoirement connu afin de rechercher les meilleures offres d'achat de ce bien immobilier situé 21, Rue Gourgaud – 75017 Paris, 51 Ter Boulevard Berthier, Place Paul Leautaud, ledit immeuble étant cadastré Section BE – N°22 - Adresse 51 Ter Boulevard Berthier – 75017 Paris – contenance 88 ca.*

*Aujourd'hui après avoir réalisé plusieurs visites de ce bien, et reçu des propositions d'achat nous revenons vers vous pour vous demander l'autorisation de vendre ce bien pour un montant supérieur à 3 300 000 euros net vendeur.*

*Les sommes perçues seront investies dans notre projet de Maison commune CentraleSupélec Alumni.*

\*\*\*

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte. Un débat s'instaure entre les membres.

Il est demandé si le groupe de travail sur la Maison Commune a pensé à regarder les Maisons des autres Alumni. Il est répondu qu'un benchmark a été fait avec plusieurs associations du groupe des grandes Ecoles.

La Présidente précise que nous travaillons sur un projet qui répondra aux souhaits du plus grand nombre avec espace de co-working, espace d'accueil chaleureux, avec salles modulaires, et accès facile dans Paris. Elle indique que le groupe de travail s'est donné pour objectif de terminer la rédaction cahier des charges fin mars 2022.

Le projet de Maison Commune n'étant pas entièrement finalisé, il est demandé la raison d'une vente prochaine de l'immeuble Gourgaud. Le 1<sup>er</sup> Vice-Président répond que cet actif, qui ne correspond plus aux consignes de sécurité, ne peut être utilisé, et partant ne peut que se déprécier avec le temps.

A la question, l'Association s'associera-t-elle à la réflexion sur le projet immobilier porté par l'École et la Fondation, la présidente répond positivement à cette question tout en rappelant que le Conseil travaille aussi sur des solutions alternatives.

Plusieurs membres demandent à avoir la certitude que l'argent de la vente de Gourgaud sera bien utilisé au projet de Maison Commune. La réponse de la Présidente et du 1<sup>er</sup> Vice-Président est affirmative et sans réserve. Oui, l'argent de la vente servira au projet de maison Commune.

Plus personne ne demandant la parole, le Présidente invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à se connecter au site de vote.

Il est possible de voter jusqu'à 19h et donne la parole à Yolande qui rappelle les modalités de vote

Le président remercie vivement les camarades connectés pour participer à notre notre Assemblée Générale Extraordinaire.

*st*

L'ordre du jour de la présente Assemblée étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée à 10h25.

\*\*\*

## PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la Présidente et au Conseil d'Administration de la régularité de la convocation de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, de la communication des pièces et des documents aux membres de l'Association et de l'exposé par la Présidente en préambule de la présente réunion.

**Cette résolution est adoptée par 678 voix.**

On dénombre 4 non et 15 abstentions

## DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Madame Corine DUBRUEL, Présidente ou à toute personne qui la représenterait, aux fins de donner mandat de vendre et de vendre, au nom et pour le compte de l'Association CentraleSupélec Alumni, le bien immobilier dépendant de l'ensemble immobilier situé 21, Rue Gourgaud – 75017 Paris, 51 Ter Boulevard Berthier, Place Paul Leautaud, ledit immeuble étant cadastré Section BE – N°22 - Adresse 51 Ter Boulevard Berthier – 75017 Paris – contenance 88 ca. au prix minimum de 3 300 000 (Trois millions trois cents mille) Euros net vendeur.

**Cette résolution est adoptée par 633 voix.**

On dénombre 29 non et 35 abstentions

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par la Présidente, la Secrétaire de séance et les scrutateurs de séance.

Paris, le 7 décembre 2021

La Présidente  
Corine Dubruel

*Corine Dubruel*

La Secrétaire de séance  
Yolande Ricart



Les Scrutateurs

Catherine Gibert

Catherine Gibert

Alexandre Paepagaey



Sébastien Tron

STRON

Henri Técher

